



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESPACE SPA LE JARDIN AUX SOURCES

Les conditions à accepter à l’Espace Spa « Le Jardin aux Sources »

Le Jardin aux Sources

Entre la société SARL Le Jardin aux Sources, 30 avenue du parc 34190 Brissac, immatriculée au RCS de Montpellier, SIRET 424 375 988 000 13, représentée par M Jérôme Billod-Morel, en qualité de gérant.

La société peut être contactée à l’adresse postale du siège, par téléphone (aux horaires d’ouverture) ou par email, toutes les informations de contact sont stipulées sur la page « contact » du site web.

Ci-après le « l’Établissement », « « Le Jardin aux Sources », « Jardin aux Sources » ou la « Société ».

D’une part,

Et toutes les personnes physiques utilisant les services ou consommant des produits au sein de l’Établissement, ci-après, « les Clients » ou le « le Client ».

D’autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les Clients ont pour obligation individuellement de prendre connaissance du présent règlement et de s’y conformer en totalité. La communication du présent règlement est à la charge du Client ayant réservé les services et produits, soit en invitant l’intégralité des participants à consulter le présent règlement à l’accueil de l’Établissement lors de l’arrivée ou sur demande.

Le fait qu’aucune notification de la part des Client ne soit communiquée lors de l’arrivée a pour effet le consentement total du présent règlement.

Le Client ayant effectué la réservation est tenu pour responsable financièrement en cas de dégradation, à charge pour lui de faire valoir ses droits par la suite auprès des personnes l’accompagnant durant sa réservation si besoin.

Lors de l’arrivée à l’Espace Spa « Le Jardin aux Sources » pour la réservation, il pourra être demandé une pièce d’identité en cours de validité au client ayant effectué la réservation, une copie numérique sera ainsi conservée dans les archives du « Jardin aux Sources ». Si le client ayant effectué la réservation n’est pas en mesure de présenter une pièce d’identité, l’une des personnes l’accompagnant peut se substituer à cette obligation. Cette substitution a pour effet de nommer le porteur de la pièce d’identité ainsi enregistrée comme responsable des dégradations pouvant être commises en substitution à la personne ayant réservé, si le cas échéant, les données renseignées sur le compte ne permettaient pas de retrouver ou d’identifier la personne. Si aucune des personnes n’est en mesure de présenter une pièce d’identité le jour de la réservation, la réservation ne pourrait avoir lieu et serait de ce fait annulée sans aucune compensation possible.

Lors de l’arrivée à l’espace Spa du « Jardin aux Sources », il pourra être demandé au Client ayant effectué la réservation une caution par empreinte de carte bancaire selon les dispositions des CGV. Si le Client ayant effectué la réservation n’est pas en mesure de présenter une carte bancaire permettant l’empreinte pour caution, l’une des personnes l’accompagnant peut se substituer à cette obligation. Cette substitution a pour effet de nommer le porteur de la carte bancaire comme responsable financier des dégradations pouvant être commises en substitution à la personne ayant réservé, cela à hauteur de la caution. Si aucune des personnes n’est en mesure de présenter une carte bancaire permettant l’empreinte pour caution le jour de la réservation, la réservation ne pourrait avoir lieu et serait de ce fait annulée sans aucune compensation possible.

Lors de l’arrivée à l’espace Spa « Le Jardin aux Sources », il sera demandé aux Clients de déposer à l’accueil tous les éléments non autorisés à l’intérieur de l’espace spa (boissons, nourriture, tabac, chicha, etc.). Tout refus de dépôt entraînera une interdiction d’entrer pour le ou les personnes le refusant, sans aucune compensation possible (aucun remboursement ni déplacement). Le personnel du « Jardin aux Sources » se réserve le droit d’annuler toute réservation dans le cas où des éléments non autorisés seraient découvert après la demande de les déposer à l’accueil, cela sans aucune compensation possible (aucun remboursement ni déplacement). Si des éléments non autorisés sont découverts après l’entrée dans l’espace, comme lors d’un contrôle ou autre, relevant de la dissimulation volontaire, il sera considéré comme ayant été utilisés ou consommés, ainsi les amendes concernées s’appliquent, notamment et non exclusivement pour les chichas qui seraient trouvées après l’entrée, l’amende pour « Non-respect de l’interdiction de fumer ou de faire entrer des éléments non autorisés » s’applique.

Toute personne qui utilise le lieu marque automatiquement son accord avec le présent règlement et reconnaît entrer dans un espace privatisé dont les locaux et les appareils sont en parfait état.

Définition :

Amende : Montant fixé par « Le Jardin aux Sources » pour non-respect des règles et/ou dégradation. Le montant est soit forfaitaire avec dans ce cas une référence tarifaire dans les CGU, l’affichage au centre, les CGV ou dans le présent règlement intérieur. Soit au prorata des dégradations effectuées ou du préjudice subit, à l’appréciation du Jardin aux Sources (après étude de la perte d’exploitation subit et/ou réception de devis pour remise en état des dégradations).

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur détermine les règles et obligations des Clients lors d’un passage dans l’espace Spa Le Jardin aux Sources.

Article 2 : Dispositions générales

L’espace Spa « Le Jardin aux Sources » est entièrement déchargé de tout manquement aux règles de sécurité, de bonnes mœurs, d’hygiène et plus généralement de tout dommage ou préjudice causé aux Clients à l’intérieur de l’espace, résultant d’un non-respect des règles, des lois ou des consignes mentionnées verbalement ou affichées sur le site internet et/ou à l’entrée (Conditions Générales de Vente, Règlement Intérieur, Informations de Sécurité…).

Aucune boisson ou nourriture ne seront admises dans l’espace en dehors des produits vendus par « Le Jardin aux Sources ». Le non-respect de cette règle fera l’objet d’une facturation de 150€ (cent cinquante euros) minimum, puis majoré selon l’importance du préjudice financier.

Le personnel du Jardin aux Sources se réserve le droit d’entrer dans l’espace occupé pour garantir le respect des consignes et du règlement intérieur.

La direction se réserve le droit de refuser l’accès de l’Établissement pour quelques raisons que ce soit, notamment et non exclusivement pour ivresse, retard trop important, etc.

Article 3 : Dégradation et/ou non-respect du règlement ou consignes du centre :

Toute dégradation sera facturée au Client sur la base d’une remise en état de l’espace par des professionnels de qualité au seul choix du « Jardin aux Sources » ou par remplacement à l’identité des éléments détériorés, ainsi que sur la perte du chiffre d’affaire que représente la dégradation, du jour de la dégradation au jour de la remise en état complète de l’espace. Le paiement de la facture dans un tel cas se fera dès le montant établi, par encaissement de la caution si présente et suffisante, dans le cas contraire selon les dispositions des CGV.

Dans l’éventualité où le client souhaite faire intervenir son assurance afin de couvrir les frais, il va du devoir du Client de régler la facture dans les délais annoncés, à sa seule charge ensuite de faire valoir ses droits auprès de son assureur pour obtenir un remboursement.

Article 4 : Tarification des Amendes :

Non-respect de l’interdiction de fumer ou de faire entrer des éléments non autorisés (chicha, tabac, charbon, etc.) : Pour toute découverte d’élément non autorisé après l’entrée dans l’espace spa ou sur simple constatation d’odeur de fumée de cigarette, chicha ou autre dans l’espace spa par les équipes du Jardin aux Sources (le constat du « Jardin aux Sources » faisant foi), une Amende forfaitaire de 350€ sera facturée au Client. Si l’odeur de fumée ne permet pas la location des créneaux suivants, une majoration sera calculée sur la perte du chiffre d’affaires selon le calcul suivant : prix des locations impropres à location pour la durée maximum de location de l’espace et le nombre maximum de personne. Toutes dégradations supplémentaires seront facturées en supplément, qu’elles soient directement ou indirectement liées à la cigarette.

Non-respect d’utiliser les serviettes fournis dans le sauna : Le non-respect de cette règle entraînera une Amende forfaitaire de 80€ (le constat du « Jardin aux Sources » faisant foi). Si le non-respect de cette règle entraîne une dégradation des bancs ou parois du sauna, une majoration supplémentaire sera calculée sur le montant nécessaire à la remise en état du sauna.

Non-respect de l’interdiction d’entrer en chaussure dans les espaces : Le non-respect de cette règle entraînera une Amende forfaitaire de 80€ (le constat du « Jardin aux Sources » faisant foi). Si le non-respect de cette règle entraîne une dégradation ou un nettoyage particulier, une majoration supplémentaire sera calculée sur le montant nécessaire à la remise en état de l’espace.

Non-respect de l’interdiction de consommer de la nourriture ou des boissons autres que celles vendues par « Le Jardin aux Sources » : Le non-respect de cette règle entraînera une Amende forfaitaire de 150€ (le constat du « Jardin aux Sources » faisant foi), puis majoré selon l’importance du préjudice financier. Si le non-respect de cette règle entraîne une dégradation ou un nettoyage particulier, une majoration supplémentaire sera calculée sur le montant nécessaire à la remise en état de l’espace.

Non-respect de l’heure de sortie des espaces : Tout retard lors de la sortie sera facturé au Client à raison de 2€ (deux euros) par minute de retard (l’heure du « Jardin aux Sources » faisant foi). Tout retard de plus de 20 minutes lors de la sortie aura pour effet de rendre impossible la location suivante, de ce fait une majoration de l’Amende sera calculé sur la perte du chiffre d’affaire selon le calcul suivant : prix de la location rendu impossible pour la durée maximum de location de l’espace et le nombre maximum de personne.

Liste des amendes non exhaustive

Article 5 : Tenue

Le port du maillot de bain est obligatoire. Les maillots ou shorts maillots dépassant les genoux en longueur sont interdits.

Les cheveux longs doivent être attachés. Le port de chaussures est interdit.

Article 6 : Age minimum

L’accès est strictement interdit aux enfants de moins de 16 ans. Les mineurs de plus de 16 ans ont accès à l’espace spa sous la responsabilité d’un accompagnant majeur désigné responsable. Sauf demande contraire, le Client effectuant la réservation est automatiquement désigné responsable, il est de son devoir d’informer les parents ou tuteur légal des enfants présents lors de la séance.

Article 7 : Consommation d’alcool

La consommation de boissons alcoolisées se fait sous votre seule responsabilité. Pour rappel, l’abus d’alcool est dangereux pour la santé, la consommation doit donc se faire avec modération. Pour rappel, la consommation d’alcool est totalement interdite aux mineurs, en cas de présence de mineurs de plus de 16 ans, il va de la responsabilité de l’accompagnant désigné responsable de faire respecter cette règle.

Pour rappel, la vente d’alcool étant interdite aux mineurs. La société « Le Jardin aux Sources » ainsi que ses dirigeants et salariés ne pourront être mis en cause en cas d’accident dû à une trop grande consommation d’alcool.

La société se réserve le droit d’exclure les Clients ne respectant pas les consignes de consommation modérée d’alcool, en affichant clairement une ébriété manifeste. L’exclusion du Client pourra ainsi se faire de façon temporaire ou définitive pendant ou ultérieurement à une séance à l’espace Spa « Le Jardin aux Sources », cela sans aucune compensation possible.

Article 8 : Drogues et tabac

La consommation de drogues et produits illicites est strictement interdite au sein de l’Établissement.

Il est totalement interdit de fumer dans l’Établissement. Les fumées pouvant rendre impropre l’espace spa pour les autres clients, l’Établissement se réserve le droit de facturer aux Clients les locations ainsi annulées par le non-respect de cette règle.

La société se réserve le droit d’exclure et d’engager des poursuites judiciaires contre les Clients ne respectant cette obligation. L’exclusion du Client pourra ainsi se faire de façon temporaire ou définitive pendant ou ultérieurement à une séance à l’espace Spa « Le Jardin aux Sources », cela sans aucune compensation possible.

Il est strictement interdit de fumer dans l’intégralité de l’Établissement. Les fumées rendant impropres l’espace spa pour les locations suivantes, le non-respect de cette règle entraînera une Amende avec facturation immédiate sur la caution, ou en cas d’absence de caution par l’envoi d’une facture pour dédommagement, cela dès constatation par les équipes de nettoyage (les constatations « Le Jardin aux Sources » faisant foi). Cette dégradation sera ainsi facturée d’un montant forfaitaire de 130€, auquel pourra s’ajouter des pénalités supplémentaires en cas de dégradation directe ou indirecte dû au non-respect de cette règle ou dû à d’autres dégradations.

Article 9 : Prostitution

Toute forme de prostitution est interdite au sein du « Jardin aux Sources ». Tout manquement à cette règle entraînera des poursuites judiciaires et l’exclusion définitive du Client sans aucune compensation possible.

Article 10 : Hygiène

Pour des raisons d’hygiène de l’eau et des espaces, il est obligatoire de se doucher au savon (distributeur / tube de savon dans les docouhes) et de bien se rincer avant chaque entrée dans le spa, le sauna et le hammam. L’utilisation du savon est strictement interdite directement dans le spa, le sauna et le hammam.

Il est formellement interdit d’apporter des crèmes, huiles de massage, huiles solaires et autres produits de beauté dans l’espace spa. Seule l’huile de massage apportée par les masseurs habilités auprès de l’Établissement est autorisée, avec pour rappel une obligation absolue de se doucher au savon si le Client a l’opportunité d’utiliser de nouveau le sauna, le hammam ou le spa après le massage.

Le non-respect de ces règles pouvant rendre impropre l’espace spa pour les locations suivantes, l’Établissement se réserve le droit de facturer aux Clients les locations ainsi annulées par le non-respect de cette règle.

Article 11 : Retards, heure d’arrivée et de sortie

Tout retard supérieur à 10 mn à l’arrivée entraine la perte de la réservation, il est impossible de décaler l’heure de sortie de l’espace spa du fait des locations suivantes.

Afin de profiter pleinement de la location, il est demandé au Client de se présenter 5 minutes avant l’heure de réservation (l’heure du « Jardin aux Sources » faisant foi), cela dans le but de relire le rappel des consignes importantes à respecter et préparer ses affaires.

Il est impératif de libérer l’espace spa à l’heure de fin du créneau, avant l’arrivée des clients suivants.

Tout retard lors de la sortie sera facturé au Client à raison de 2€ (deux euros) par minute de retard, l’heure du « Jardin aux Sources » faisant foi. Tout retard trop important lors de la sortie empêchant de louer l’espace suivant, la location ainsi annulée sera entièrement facturée au Client avec la réserve de demander des pénalités supplémentaires dû à la frustration du client suivant et aux compensations que « Le Jardin aux Sources » devra lui apporter.

Article 12 : Massages

Les masseurs et masseuses intervenant dans les espaces sont des professionnels indépendants soigneusement sélectionnés par «Le Jardin aux Sources». Les soins prodigués sont entièrement sous leur responsabilité. En cas d’insatisfaction à propos des soins prodigués, la responsabilité du « Jardin aux Sources » ne pourra être engagée. Pour toute réclamation il appartient au Client de traiter directement avec le professionnel intervenant.

Les masseurs et masseuses intervenant dans les espaces doivent être traités avec respect. Ils se réservent le droit de stopper les soins et quitter l’espace en cas de non-respect de leur intégrité physique ou morale, cela sans aucune compensation possible.

Article 13 : Nuisances

L’espace Spa « Le Jardin aux Sources » est considéré comme un lieu de détente. Il est donc formellement interdit de crier. « Le Jardin aux Sources » se réserve le droit de intervenir dans l’espace, de mettre fin à une séance, de modifier ou de couper le volume des installations audio en cas d’abus.

Les Spas, le Sauna ou le Hammam ne sont pas des lieux pour relations intimes. Il en va de l’hygiène des Clients et du respect du personnel.

Les animaux ne sont pas acceptés au sein de l’espace Spa « Le Jardin aux Sources ». Il est interdit de sauter, courir ou plonger dans l’espace et dans les spas.

Article 14 : Responsabilité civile

Le Client reste responsable de l’utilisation correcte de l’infrastructure mise à sa disposition par «Le Jardin aux Sources». Le Client a l’obligation de se reporter aux notices explicatives qui lui sont présentées et où il trouvera aussi des instructions et des précautions d’utilisation qu’il est important de connaître et de respecter. Chaque Client prendra soin de bien lire ces recommandations avant d’utiliser un appareil. Dans le cas d’une utilisation inappropriée des installations ou d’un non-respect du règlement le Client est tenu de couvrir les frais de réparation et/ ou de remise en état liés aux dégâts éventuels intervenus dans le spa par ses soins. A ce titre chaque Client engage sa responsabilité civile.

Un état des lieux est régulièrement effectué. Toute anomalie sera signalée au Client le jour même ou le lendemain.

Article 15 : Sécurité

Il est déconseillé de se baigner avec tout objet de valeur. L’espace Spa « Le Jardin aux Sources » décline toute responsabilité en cas de dommage physique ou matériel, perte et vol ou altération.

Pendant la grossesse, l’utilisation du Spa peut être préjudiciable pour le fœtus (il est nécessaire de demander conseil à son médecin traitant). En cas de soucis de santé,de problèmes cardiovasculaires, diabète, obésité, varices,… il est nécessaire de demander conseil à son médecin traitant avant l’utilisation du sauna, du hammam et du spa. En cas de lésions cutanées, il est déconseillé d’utiliser le spa.

Dans tous les cas, il est impératif pour sa propre sécurité que le Client respecte les règles d’utilisation du sauna, du hammam et du spa.

Article 16 : Prêt de serviettes de bain et peignoirs

Les serviettes de bains et peignoirs fournis à l’arrivée du Client restent la propriété exclusive du « Jardin aux Sources », le Client est tenu de les laisser dans l’espace au moment de son départ. En cas de non-respect de cette règle, le Client se verra facturé 30€ (trente euros) par produits pour remplacement et dédommagement du vol ainsi commis.

Les serviettes de bains et peignoirs sont fournis en parfait état à l’arrivée du Client, tout produit de prêt rendu abimé se verra facturé 30€ (trente euros par produits pour remplacement et dédommagement.)

Article 17 : Règles d’utilisation des équipements

Article 17.1 : Règles d’utilisation du sauna

L’accès au sauna infrarouges est interdit aux enfants de moins de 16 ans et aux enfants de moins de 18 ans non accompagnés par un adulte. Il va de la responsabilité de l’accompagnant désigné responsable de faire respecter cette règle dans l’espace.

Le sauna infrarouges de l’espace Spa « Le Jardin aux Sources » est prévu pour : **3 personnes maximum**

Les règles à respecter :

- Il est Strictement Interdit d’entrer mouillé dans le Sauna Infrarouges (danger d’électrocution, il s’agit d’un sauna électrique !)
- Pour des raisons d’hygiène, placer une serviette sur les bancs en bois du sauna.
- La séance de sauna se pratique en deux temps : après une première séance de 8 à 12 minutes, sortir du sauna pour se détendre (2 à 3 minutes), puis procéder à la deuxième séance pendant 8 à 12 minutes, en ne restant dans le sauna que si on se sent bien.
- En sortant boire beaucoup d’eau et surtout pas d’alcool.
- Il est interdit d’entrer directement dans le spa en sortant du sauna. Prendre d’abord une douche afin de se rafraichir et se laver afin d’éliminer toute trace de sueur sur la peau.

ATTENTION : La vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l’accélération rapide du rythme cardiaque et présente un danger pour les personnes atteintes de maladie cardio-vasculaire (sortir du sauna immédiatement en cas de début de malaise). Le sauna est interdit aux femmes enceintes. NB: s’agissant d’un sauna infrarouges la chaleur ambiante dans le sauna est plus faible que dans un sauna traditionnel, les effets décrit précédemment sont donc plus modérés…

Article 17.2 : Règles d’utilisation du hammam

L’accès au hammam est interdit aux enfants de moins de 16 ans et aux enfants de moins de 18 ans non accompagnés par un adulte. Il va de la responsabilité de l’accompagnant désigné responsable de faire respecter cette règle dans l’espace.

Le hammam de l’espace Spa « Le Jardin aux Sources » est prévu pour : **3 personnes maximum**

Les règles à respecter :

- Avant d’entrer dans l’espace Spa (dans le vestiaire), il est obligatoire de prendre une douche.
- Une séance de hammam ne doit pas excéder 20 minutes.
- En sortant boire beaucoup d’eau et surtout pas d’alcool.
- Il est interdit d’entrer directement dans le spa en sortant du hammam. Prendre d’abord une douche afin de se rafraichir et se laver afin d’éliminer toute trace de sueur sur la peau.

ATTENTION : Le hammam est interdit aux femmes enceintes.

Article 17.3 : Règles d’utilisation des spas

L’accès aux spas est interdit aux enfants de moins de 16 ans. L’accès aux spas pour les mineurs est sous la responsabilité de l’accompagnant désigné responsable.

Les spas de l’espace Spa « Le Jardin aux Sources » sont prévus pour : **4 personnes maximum** pour le spa à jets massants à débordement et **3 personnes maximum** pour le spa de nage (attention en cas d’usage de la nage à contre courant, seule une personne peut nager dans la zone de nage durant le cycle de nage à contre courant).

Les règles à respecter :

- Une séance de spa dure en moyenne 15 à 20 minutes et peut varier selon les besoins et l’intensité du programme sélectionné.
- Avant chaque entrée dans le spa, prendre une douche à l’eau et au savon et bien se rincer.
- Attacher les cheveux longs.
- Une tenue de bain décente est exigée ainsi qu’une attitude correcte.
- Les crèmes, huiles solaires, huiles de massage et autres produits corporels sont formellement interdits dans le spa.
- En cas de dégradation du matériel ou d’utilisation de savon dans le spa, les réparations des dégâts seront à la charge des Clients.
- Il est déconseillé de se baigner avec tout objet de valeur. La direction décline toute responsabilité en cas de dommage physique ou matériel, perte et vol ou altération.
- Sont interdits dans le spa : cigarettes, chewing-gums, aliments, boissons, radio, téléphones portables, appareils photos, caméscopes et plus généralement tout élément extérieur.
- Pour éviter tout risque de noyade, sortir immédiatement en cas de fatigue ou de somnolence, la chaleur renforçant les effets des médicaments et de l’alcool et pouvant faire perdre connaissance.

ATTENTION : Le spa est déconseillé aux femmes enceintes. En cas de soucis de santé (problèmes cardiovasculaires, diabète, obésité…) il est nécessaire de demander conseil à son médecin avant d’utiliser le spa. En cas de lésions cutanées, il est déconseillé d’utiliser le spa.

La direction décline toutes responsabilités pour les cheveux qui déteignent (colorations) et les maillots de bain qui change de couleur : les spas contiennent du chlore (désinfectant) en quantité supérieure à celle d’une piscine, la température de 37 degrés étant favorable à la prolifération des bactéries.